

Convention de stage :

1^{er} article :

Dans le cas où le stage n'obtiendrait pas suffisamment d'élèves pour avoir lieu, il serait reporté ou décalé à un stage suivant. Vous en serez informé 10 jours avant la date de celui-ci.

2^{eme} article :

Tout désistement à moins de huit jours avant la date prévue du stage, celui-ci ne sera ni reporté, ni remboursé. Sauf cas de force majeure.

Tout stage oublié ne sera pas remboursé.

3^{eme} article :

Les places ne seront réservées que lorsque celle-ci seront payées.

4^{eme} article :

En cas de brûlure, coupure ou autres petits incidents survenant pendant le stage la pâtisserie LAURENT ne sera pas responsable.

5^{eme} article :

Les cours auront une durée d'environ 4H pour un prix de 75€.

Ils débuteront bien à l'heure précise.

Se référer aux dates des stages